

PARCOURS DE FORMATION A LA CATEGORIE A1/A2

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

I - Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

Sujets des tests de code : Ils abordent tous les thèmes relatifs à la conduite et notamment à la sécurité routière :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière : ce thème traite de la signalisation, règles de circulation, de la vitesse, du positionnement sur la chaussée, de l'arrêt et du stationnement, du croisement et du dépassement.
- Le conducteur : ce thème traite de la vigilance à l'égard des autres usagers, de la perception, évaluation des distances de sécurité, des déficiences du conducteur et des risques sur la conduite, et notamment de la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou stupéfiants, de la fatigue, baisse de la vigilance, de l'influence des distracteurs (téléphone), et de la vitesse.
- Les autres usagers : ce thème traite des usagers vulnérables, piétons, motos, véhicules lourds, transports en commun, véhicules d'intérêt général.
- Réglementation générale et divers : ce thème traite des documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, du permis à points, des principales infractions et sanctions, du transport de passagers et du chargement.
- Précautions nécessaires en quittant le véhicule : ce thème traite des précautions et vérifications de sécurité en prenant et quittant le véhicule et de l'importance de la position de conduite sur l'efficacité de la conduite et la sécurité.
- Éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité : ce thème traite de l'entretien du véhicule, des éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, des commandes, accessoires et témoins, et des pneumatiques.
- Équipements de sécurité des véhicules : ce thème traite de l'installation sécurisée des enfants et des passagers adultes, ainsi que des équipements de sécurité du véhicules (ABS, EPS, AFU....)
- Utilisation du véhicule et respect de l'environnement : ce thème traite de l'écomobilité, de la conduite économique et de la réglementation, concernant le bruit et la pollution.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



Plusieurs thématiques sont proposées tels que:

- Stationnements à alternance semi-mensuelle
- Calcul distance-arrêt / temps de réaction / distance de sécurité
- Alcool / Drogue / Médicaments / Dérivatifs de l'attention (téléphone, GPS, radio, passagers)
- Vitesse / Ceinture de sécurité
- Utilisation des feux (jour et nuit)
- Placements sur les giratoires - Voies d'accélération / décélération
- Apprendre à faire un constat amiable ...

Des cours thématiques sur l'enseignement spécifique aux formations deux-roues

- L'équipement du motard
- Comment choisir sa moto
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes
- La pression sociale
- La pression des pairs

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

II - Parcours pratique

Après obtention de l'ETM ou en cours de cette formation, nous dispensons les cours de conduite.

L'épreuve hors circulation (ou plateau) permet de vérifier après au moins 8 h de formation :

- L'équilibre avec et sans passagers - L'évitement, le freinage et l'inclinaison.
- La maîtrise des commandes et l'utilisation de la boîte de vitesses
- Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation (parcours sans moteur avec vérifications et parcours à allure lente avec et sans passager)
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage et évitement

Notez que la réforme du permis moto A2 introduit quelques nouveautés au niveau de la notation de l'épreuve hors circulation :

- Vous avez la possibilité de poser 3 fois le pied au sol en dehors des zones neutralisées
- Un pied posé supplémentaire sur le parcours vaut B
- Au freinage, un stoppie (décollement de la roue arrière du sol) vaut B
- La chute de la moto est toujours éliminatoire.

Les candidats passant l'épreuve du plateau du permis moto A2 n'ont le droit qu'à 2 essais. Lors du premier essai, si vous faites une faute sur le lent sans passager, le freinage ou l'évitement, vous ne devrez pas repasser le déplacement sans moteur et l'allure réduite avec passager au deuxième essai.

L'épreuve en circulation :

Objectif après au moins 12 h d'apprentissage en circulation : le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Circulation en ville route et/autoroute.

